

Correspondants allemands et transports scolaires

publié le 18/05/2018,
par **Secrétariat**



Ayant reçu quelques appels à ce sujet, je vous informe que les correspondants allemands ont l'autorisation d'emprunter les transports scolaires avec vos enfants.

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur "Site du collège René Cassin " (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-isle-jourdain/>). Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.